

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 85 fr. Six mois... 45. Trois mois... 25.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Janvier 1880.

Chronique générale.

Des journaux étrangers, inspirés par quelques-unes de nos célébrités parlementaires, et qui, à diverses autres époques, ont prédit les événements qui se sont produits, annoncent que le ministère actuel sera renversé à bref délai, et que M. Gambetta, malgré sa finesse génoise, sera entraîné dans la chute du cabinet sur lequel il a fondé cependant le plus grand espoir.

L'absence de M. le président Grévy à la cérémonie des prières publiques a été appréciée avec une sévérité, d'ailleurs très-légitime, dans les régions les moins « cléricales ».

M. le président Grévy peut puiser dans ses hautes capacités et dans la solidité du système auquel il préside un mépris complet de toute assistance divine, mais les fonctions bien retribuées qu'il a cru devoir accepter, après en avoir combattu l'utilité dans le seul discours qu'il ait prononcé de sa vie, lui imposent l'obligation de donner le premier l'exemple du respect de la loi.

Or, jusqu'à ce que l'article relatif aux prières publiques ait été rayé de la Constitution, cet article a force de loi, et l'absence du premier magistrat à une cérémonie prescrite par cette loi suffit à établir le respect des républicains pour la légalité et les convenances.

Le gouvernement ayant été informé que plusieurs individus de la Commune, non amnistiés et non graciés, avaient quitté subitement l'étranger où ils étaient réfugiés, pour rentrer en France, sans autorisation

spéciale, des ordres ont été transmis, à la préfecture de police, pour faire procéder à l'arrestation de tout individu qui se trouverait dans le cas précité.

On prétend que le général Farre serait bien résolu à ne point se laisser imposer de sous-secrétaire d'Etat, surtout civil. S'il a tellement brusqué le remaniement de son personnel, dit-on encore, ce serait pour enlever au Parlement tout prétexte de mettre le nez dans ses affaires. Au cas où on le tracasserait sous une forme ou sous une autre, il répondrait : J'ai fait d'avance tout ce que vous pouviez désirer, j'ai épuré de fond en comble ; que voulez-vous donc de plus ?

De son côté, M. de Freycinet voudrait absolument rester seul à la tête de son département. A ce sujet, il se serait exprimé avec beaucoup d'indépendance vis-à-vis de M. Gambetta.

Nous apprenons que des négociations sont ouvertes par le ministre des affaires étrangères, auprès du gouvernement italien, pour préparer la nomination de M. Chalmel-Lacour à l'ambassade de France à Rome.

Il paraît qu'après quelque hésitation, M. Gambetta s'est décidé à appuyer du côté des radicaux pour rattraper s'il se peut les sympathies perdues par lui. Il serait très-irrité contre le centre gauche. On pense qu'il entraînera les ministres dans la voie nouvelle où il s'engage.

On affirme qu'un ministre a proposé à divers de ses collègues de s'appuyer sur les incidents qui s'étaient passés dimanche à la suite du service anniversaire célébré à l'église Saint-Philippe-du-Roule, pour demander, au nom du gouvernement, l'expulsion du prince Napoléon du territoire français.

Nous savons que l'affaire a dû être présentée au conseil des ministres.

Le projet de création d'un groupe destiné à former une majorité de gouvernement a naturellement inspiré à quelques-uns de ses rares amis. En revanche, il est l'objet dans le monde parlementaire de vives critiques.

L'Union républicaine ne paraît devoir accepter ce plan d'accord que si elle est investie de la direction politique que voudrait, M. Devès l'a déclaré, se réserver la gauche républicaine ; d'autre part, le centre gauche refuse de souscrire, et, sur ce point, M. Casimir Périer s'est nettement exprimé, à des prétentions qui consommeraient son exclusion, son anéantissement ; enfin l'extrême gauche est tenue à l'écart, ce qui indique qu'on ne compte pas sur son adhésion.

M. Lelièvre a dû déposer hier, à la réunion de l'Union républicaine, une proposition de fusion entre ce groupe et la gauche républicaine, tandis que M. Antonin Proust a demandé une réunion plénière de tous les groupes de gauche.

Le Télégraphe nous apprend que la grande majorité des membres de la gauche semble d'avis que « l'on doit se borner à ouvrir les portes du groupe à ceux des députés des autres groupes qui ont voté l'article 7, et à ceux qui, dans l'Union républicaine, prendront l'engagement de considérer la question de l'amnistie comme close jusqu'en 1881 ».

Il est aisé de reconnaître que M. Gambetta tient les ficelles qui font mouvoir le truc Ferry et le spectre amnistie.

Mais nous croyons que les ficelles casseront.

Le conseil des ministres a définitivement approuvé la rédaction du projet de loi relatif à la magistrature. Ce projet, qui a été soumis à la signature de M. le Président de la

République, va être déposé sur le bureau de la Chambre par M. Cazot, garde des sceaux.

M. Magnin a proposé à l'approbation du conseil et à la signature de M. Jules Grévy le décret modifiant le personnel supérieur du ministère des finances et les attributions de celui-ci.

L'épuration sera considérable dans les trésoreries générales, les recettes particulières et les perceptions. Toute mutation non acceptée sera considérée comme une démission. Le bon plaisir de M. Wilson doit tenir lieu à ses subordonnés de toute autre satisfaction.

Le projet de loi de M. Jules Ferry, sur l'obligation de l'instruction primaire, propose trois sanctions : la réprimande, l'affichage et la simple police pour les parents négligents, et des secours aux enfants pauvres.

Le projet pour la gratuité obligerait les communes à payer quatre centimes additionnels et, si c'était nécessaire, un cinquième centime sur les revenus communaux.

M. JULES FAVRE.

Nous avons annoncé la mort de M. Jules Favre, décédé à Versailles, dans la nuit de lundi à mardi, à l'âge de 71 ans.

Ce nom éveille de douloureux et cruels souvenirs, lisons-nous dans l'Union.

Si Jules Favre a été un grand avocat, passé maître dans l'art de bien dire, le plus correct des orateurs, comme on l'a dit bien souvent, il a été par contre le plus détestable des politiques.

Deux souvenirs navrants pèseront éternellement sur sa mémoire, le désastre de l'armée de l'Est, dont il est responsable, et son refus de désarmer la garde nationale.

Tout le monde se souvient de cette mémorable séance de la commission d'enquête où

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite et fin.)

Pierrette venait de poser sur la nappe bise du fromage du pays, une galette chaude et des pommes. Comme elle achevait de remplir sa tâche de ménagère, elle reçut un coup d'œil très-expressif du capitaine. Elle se pencha, à n'en pas douter : « Laisse-nous seuls. »

Elle appela son chat favori pour lui donner des arêtes de poisson et disparut avec lui dans la pièce du fond, laissant Emmeline, songeuse et pâle, entre le capitaine et la vieille femme endormie.

Celui-ci attira devant lui l'assiette de salence bleue, où s'échafaudait une appétissante pyramide de pommes. Il y en avait de toutes les saisons, depuis celle qui rougit les arbres au printemps, jusqu'à celle qui ne se peut manger qu'en hiver. Sa main renversa la pyramide, choisit deux fruits, les plaça bien en évidence sur l'assiette vide et, les faisant miroiter sous un rayon de soleil qui dorait la table :

— Que dites-vous de ces pommes-là, Mademoi-

selle ? Ne sont-elles pas jolies à l'œil ?... N'allez-vous pas y goûter ?

Je n'ai pas faim, merci, répondit distraitement Emmeline.

— C'est dommage. Au moins, regardez-les. Par complaisance, elle regarda.

— Oui, vraiment, elles sont de belle couleur.

— Laquelle préférez-vous ?

— Mais je ne sais pas, mon cher capitaine.

— Voyons... pour découvrir si votre goût est aussi le mien... j'en serais très-flatté.

Emmeline était pleine de déférence pour ce brave cœur qui l'aimait si paternellement. Elle se prêta sans dépit à son caprice. Avec un grand effort pour ramener son esprit à ces vulgarités, alors qu'il voyageait au pays du doute amer, elle contempla très-sérieusement les deux pommes, puisque cela paraissait plaire à son vieil ami.

L'une était toute rose, mignonne et luisante, laissant deviner la chair blanche et juteuse sous la fine enveloppe parfumée. Elle était venue la première, à cette saison riante qui est le printemps pour les pommes, s'il est déjà l'été pour les autres fruits.

L'autre était plus développée, moins lisse de peau, plus dorée de teint ; on la devinait savoureuse, on la voyait belle, on la pouvait croire saine. Elle appartenait à l'arrière-saison et en gardait le cachet indélébile, cette sorte de fausse jeunesse qui

fait reconnaître les fruits tardifs.

Elle était attrayante pourtant, et sa richesse de contour pouvait charmer le regard, tandis que sa saveur capiteuse flattait l'odorat du gourmet.

Emmeline étendit la main vers le fruit vermeil.

— Voici un fruit tentateur, dit-elle. Mon goût est-il le vôtre ?

Sur une indication du capitaine, elle retourna la belle pomme dans sa main, s'étonnant déjà de la sentir fléchir sous la légère pression de ses doigts.

Sous la pelure tendre, qui se détacha par place, une tache sombre s'étendait comme une lèpre naissante.

— Elle n'est pas saine, dit-elle encore avec regret.

— Elle est trop mûre surtout. L'eussiez-vous cru ?

— Non, l'aspect extérieur était superbe.

— C'est un fruit de la saison dernière, merveilleusement conservé : notre fruitier est sans pareil pour cela !... L'apparence est jeune, le parfum est pénétrant ; le soleil l'embellissait encore. Mille millions de têtes de nègres ! vous avez cru à sa verdure, mademoiselle ?

— Un gourmet de profession y eût été pris.

— Et vous croyez qu'il eût, comme vous, avancé la main pour cueillir ce fruit d'automne, tandis qu'un fruit printanier se trouvait à côté ?

— Je le crois, car votre pomme printanière me

paraît aigrette sous sa peau rose, et la chair blanche que mon ongle fait apparaître. Voyez, elle a peut-être moins de goût que de couleur. Il y a dans sa trompeuse sœur plus de promesses.

— Et pour pouvoir tenir toutes leurs promesses, les pommes, non plus que les femmes, ne doivent pas être d'âge trop respectable. Ne le croyez-vous pas, Mademoiselle ?

— Celle-ci m'a trompée, mon cher capitaine.

— Elle en aurait trompé bien d'autres !

Contente d'avoir satisfait la fantaisie de Rovelou, Emmeline, de nouveau distraite, repoussa doucement le fruit.

— Mademoiselle, dit le capitaine devenu très-grave, ce que les pommes ne peuvent faire, les femmes le font. A leur conservation naturelle qui est un don de Dieu, elles ajoutent les fards, les teintures et les toilettes qui sont des dons humains. Elles en abusent pour tromper autrui et se tromper elles-mêmes... J'ai connu des femmes, moi qui vous parle, Mademoiselle... j'ai connu une femme... Eh ! vous l'avez connue, vous l'avez aimée... et pleurée, Mademoiselle.

Il s'arrêta, troublé, cherchant un encouragement à sa hardiesse dans les yeux d'Emmeline.

Celle-ci, très-pâle, très-attentive, le cœur anxieux, semblait fixement regarder dans le vide un voile prêt à se déchirer.

— Parlez encore, dit-elle très-bas.

M. Jules Favre a déclaré que, dans ses négociations pour l'armistice, il avait « oublié » l'armée de l'Est. On lui a jeté à la face que cet oubli était criminel. — le malheureux ne comprenait même pas, il n'avait point conscience de ses actes!

Pour le second fait, nous l'avons entendu nous-mêmes, après les catastrophes sanglantes de la Commune, qui étaient l'œuvre de cette garde nationale, évoquer ce souvenir à la tribune et « demander pardon à Dieu et aux hommes »!

Certes, au bout de quelques mois, en contemplant les conséquences de sa folie, une armée perdue, le traité de Francfort et Paris mis à sac, il avait raison de courber la tête et d'implorer un pardon.

Mais, — et c'est ici que nous touchons au point le plus douloureux de son histoire, — mais s'il avait eu sur ses lèvres autre chose que des phrases d'avocat destinées à duper son auditoire, s'il avait ressenti au fond du cœur quelques remords des épouvantables responsabilités qui pesaient sur lui, cet homme néfaste, en descendant de la tribune, après avoir demandé « pardon à Dieu et aux hommes », serait allé cacher sa vieillesse dans la retraite. Il y eût obtenu peut-être, non pas l'estime qui était impossible, mais au moins ce pardon qu'il implorait et qu'on ne refuse pas au repentir.

Au lieu de disparaître, par vanité, par ambition, par absence d'âme, peu nous importe le motif, il a voulu rester dans cette vie publique que l'honneur devait lui interdire. Il a voulu être député, puis sénateur, il a voulu reparaitre à la tribune, comme si sa parole pouvait garder encore quelque poids.

Et pourtant quelle situation était la sienne! Nous l'avons tous vu, depuis neuf ans, presque isolé au milieu des rangs républicains, abandonné de ses amis, trouvant à peine quelque main à serrer, la plupart du temps cheminant seul et la tête basse vers ce palais de Versailles dont il ne pouvait s'arracher, parce que là encore les ambitions diverses se disputaient les lambeaux du pouvoir. Oui, certes, tout autre homme aurait compris! Lui, il se retrouvait au milieu de cette foule, tel qu'il avait paru devant la commission d'enquête, insensible et sans remords.

Nous voudrions être indulgent devant la mort, nous voudrions ne nous souvenir que de l'orateur, de cette parole entraînant qui a marqué pendant trente ans sa place au barreau de Paris, nous voudrions oublier l'homme politique, — nous ne le pouvons pas, parce que son nom restera toujours rivé aux deux plus cruels événements de la guerre franco-allemande, à ce qu'il y a de plus honteux dans notre histoire, parce qu'on ne parlera jamais de la capitulation et de la Commune, sans que cette figure les suive comme un spectre.

Que l'oubli se fasse et se fasse bien vite sur cet homme! Que la dernière pelletée de terre jetée sur son cadavre enserveille pour toujours sa mémoire, puisqu'il n'est pas possible d'ensevelir avec lui le souvenir des fautes impardonnables qui ont frappé au cœur la France vaincue.

— Une femme qui était belle à quinze ans, et qui eût voulu l'être autant, plus peut-être, à quarante. On venait fêter sa maturité comme on fête la jeunesse, et peut-être se croyait-elle vraiment jeune autant qu'elle le laissait supposer. Ah! mille milliards de têtes de nègres!... qui n'a pas vu ce miracle de pastels, de fausses boucles et d'eau de Jouvence n'a rien vu de réussi ici-bas!... Tous admiraient, tous perdaient l'esprit, tous voulaient épouser la merveille. A tous, elle répondait en se moquant, car sa tromperie voulait bien aller jusqu'à donner sa main. Un jour, elle rencontra sur sa route un cœur qui, pour être jeune, lui n'avait pas besoin de fard. Quand elle vit qu'il allait prendre sa tromperie au sérieux, cette femme honnête, bien qu'irréfléchie, l'arrêta net dans son erreur, et l'éloigna par un refus bien sec... qui le guérit d'autant mieux qu'à la même date, le cœur en question rencontra une autre pomme... je veux dire une autre femme... Ah! fruit printanier, jolie, mignonne, luisante petite pomme rose!... Si elle était aigrelette, comme vous dites, Mademoiselle, il ne s'en préoccupa pas, sachant bien que la saveur aigrelette est le propre de ce qui est jeune, et que là jeunesse est l'éternelle tentation... Et alors la pomme rose... non, la jeune fille... Enfin, M. Robert vous aime tout de bon, quoi!... Il y a trois ans qu'il se moque de lui-même, qu'il regrette amèrement d'avoir pu confondre une pomme mûre avec

Des sénateurs se sont adressés à M. le Président de la République pour lui demander que les funérailles de M. Jules Favre, qui doivent avoir lieu aujourd'hui jeudi, fussent faites aux frais de l'Etat.

M. Grévy s'est réservé de consulter à ce sujet le conseil des ministres.

Le bruit se répand que les radicaux du Rhône offrent à Rochefort la candidature au fauteuil sénatorial, laissé vacant par la mort de M. Jules Favre.

LES POINTS NOIRS.

Un journal autrichien, le *Messageur de Vienne*, vient de publier deux articles importants sur la politique extérieure. Nous donnons plus loin quelques extraits de ces articles.

Après avoir affirmé qu'en interrogeant l'horizon, il y découvre « des points noirs » dont la persistance l'inquiète, malgré les prévisions très-pacifiques exprimées par les journaux de Berlin, le *Messageur de Vienne* déclare que « l'année 1880 lui paraît avoir des destinées passablement orageuses. »

Or, comme une conception aussi grave n'est pas de celles qu'on exprime sans les justifier, sans les raisonner, le *Messageur de Vienne* explique sa pensée dans un article très-curieux dont voici le passage principal:

« ... Sans aller jusqu'à soulever le voile qui nous cache l'avenir sous ce rapport, est-ce que l'attitude de M. de Bismark et celle du prince Gortschakoff ne sont pas de nature à faire réfléchir? Ni le chancelier allemand ni le chancelier moscovite n'ont dépoillé, en terminant l'année 1879, leurs vieilles rancunes, leurs jalousies invétérées, leur désir évident de vider quelque jour leurs querelles de façon sanglante.

M. de Bismark se sent vieillir: il comprend que, s'il veut achever son œuvre, il lui faut se hâter. Or, à son point de vue, l'œuvre de l'unité allemande ne sera terminée que le jour où les provinces baltiques de la Russie auront fait retour à l'empire germanique. Il lui tarde, d'ailleurs, d'en finir avec cette situation de protégé du prince Gortschakoff que ses adversaires lui jettent à la face en toute circonstance. Il sait qu'en effet la reconnaissance lui ferait un devoir de rester fidèle à une amitié de vingt ans: mais la gratitude lui pèse; il a hâte de la secouer comme un fardeau intolérable. D'autre part, les progrès du socialisme ont le don de l'irriter: il voit la plaie grandir et s'envenimer, en dépit de toutes les mesures répressives qu'il a multipliées; et il espère arrêter le progrès du mal en jetant son pays dans une nouvelle guerre étrangère.

Quant à ce qui concerne la Russie, de graves symptômes s'y manifestent depuis quelque temps. L'abdication du czar, souvent annoncée et toujours démentie, paraît cette fois à la veille de devenir une vérité.

Alexandre II, fatigué de lutter contre l'anarchie qui dévore la Russie, inquiet, lui aussi, des progrès du nihilisme, est parvenu à la triste conviction que la guerre turco-russe n'a aucunement grandi le prestige de ses armes, et semble bien décidé à confier à son fils le fardeau de la couronne.

Or, parmi les motifs qui le décideront à cet acte, s'il l'accomplit comme tout l'indique, figurera précisément le refroidissement visible des relations entre l'empire des czars et l'empire germanique. Pour le czar actuel, une lutte à main armée contre son oncle est une impossibilité réelle. Il recule épouvanté devant cette éventualité, tandis que le czarewitch l'envisage au contraire d'un œil parfaitement calme. Si donc un changement de souverain vient à se produire à Saint-Petersbourg, il y aura de grandes chances pour que la bonne entente cesse d'exister entre les deux empires du Nord. La haine qui couve sourdement entre l'Allemagne et la Russie finira par éclater, et le nouvel empereur, après avoir accompli à l'intérieur quelques réformes qu'il ne pourra se dispenser d'accorder, cherchera sans nul doute à se rendre populaire en donnant à ses peuples cette satisfaction d'une guerre avec l'Allemagne.

On ne peut évidemment remuer ces idées et agiter ces grosses questions d'ordre international sans tenir compte de la France. Le *Messageur de Vienne*, qui ne se fait plus illusion sur ce point, complète son premier article par un second dans lequel il examine l'attitude réciproque de l'Allemagne et de la France.

Après avoir rappelé le parti-pris de recueillement et de résignation absolue dont la France a fait preuve depuis neuf ans, le *Messageur de Vienne* ajoute:

« ... Mais les temps sont changés. La nation française se sent revivre: elle a conscience d'avoir repris ses forces et cherche aujourd'hui des alliances, qui, la mettant à l'abri de tout danger, lui permettent de préparer d'une main sûre des combinaisons d'avenir. Elle ne souffrira plus aujourd'hui qu'on la menace ni qu'on prétende, en quelque sorte, lui dicter sa ligne de conduite.

Elle s'indigne à la seule idée que l'opinion de l'étranger puisse peser d'un poids quelconque dans la balance de ses destinées; et, si elle est résolue à se montrer conciliante aussi longtemps qu'elle ne sera pas attaquée, l'on peut déjà prévoir qu'au moindre danger elle serait debout toute prête à venger ses injures.

Telle est exactement, croyons-nous, le caractère de la situation nouvelle. Il peut dépendre d'un événement imprévu que les choses aillent plus loin; mais quant à présent, nous sommes à peu près certains de ne pas nous tromper en définissant, comme nous venons de le faire, les idées dont s'inspire désormais la politique de M. de Freycinet.

Nous aurions plusieurs réserves à faire sur les appréciations du journal autrichien; mais nous ne voulons ni les affaiblir, ni les discuter.

Il nous a paru suffisant de les placer sous les yeux de nos lecteurs pour montrer ce qu'on pense à Vienne des complications éventuelles entre l'Allemagne et la Russie, et aussi ce qu'on dit à l'étranger sur la situation actuelle de la France.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Les sapeurs du génie sont arrivés hier soir à Saumur, ainsi que nous l'avons annoncé, et ce matin, à 9 heures, les deux compagnies de pontonniers venant de Rueil.

Sous la direction de M. Sainjon, ingénieur en chef du service de la Loire, qui reste à Saumur jusqu'à nouvel ordre, la grande banquise de Villebernier doit être attaquée par toutes les troupes que le gouvernement a dirigées sur Saumur.

Le conseil des ingénieurs que nous avons annoncé mardi a été tenu hier à Paris sous la présidence de M. Varray, ministre des travaux publics. Le résultat de cette délibération est attendu à Saumur.

M. Varray a donné des ordres avant son départ pour que les travaux d'attaque soient poussés avec la plus grande activité, et a fait

entendre qu'il espérait revenir à Saumur et amener M. le Président de la République et M. de Freycinet.

Le froid est toujours rigoureux; le thermomètre s'est tenu toute la dernière nuit de 3 à 4 degrés au-dessous de zéro.

Le vent se maintient à l'Est. D'après le bureau météorologique du *New-York Herald*, une perturbation arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne affectant peut-être celles de France, entre le 23 et le 25 janvier.

Le banc de glace s'augmente au-dessus de Gauré de tous les glaçons qui descendent de la Haute-Loire; mais cette nouvelle glace n'a pas jusqu'ici une grande résistance.

Le bras des Sept-Voies, à Saumur, est également repris; il y a une couche légère de glace qui cache le courant.

Nous apprenons que M. Eugène Berger, député de l'arrondissement de Saumur, est dans notre région depuis trois jours, qu'il visite avec intérêt et sollicitude chacune des communes qui ont eu à souffrir de la banquise de la Loire, et pour lesquelles l'heure de la débacle sera un nouveau danger.

Il paraît que, dans son numéro d'avant-hier, parlant de la visite du ministre des travaux publics au glacier, la feuille républicaine de Saumur ajoutait ceci:

« De cet examen, il est résulté pour M. le ministre, que... depuis quinze jours la question n'avait PAS AVANCÉ D'UN PAS et qu'il restait beaucoup à faire. »

Combien de personnes ne sont pas allées à Dampierre, et en savent tout autant que M. Varray! dit à ce sujet l'*Union de l'Ouest*. En tout cas, si le journal républicain de Saumur a fidèlement traduit l'opinion de M. le ministre, voilà un bien joli remerciement pour M. M. les ingénieurs qui, depuis quinze jours, s'agitent autour de la mer de glace!

A propos des glaces de la Loire, il n'a jamais été question, comme l'ont dit certains journaux mal renseignés, du projet absurde de détourner le cours du fleuve, et de lui faire suivre le lit de l'Aathion, ce qui causerait une inondation dans notre riche Vallée.

La Loire tend toujours à baisser, dit l'*Indépendant de Tours*; malheureusement, de nouveaux glaçons sont amenés par la Loire, et, si le temps froid subsiste, le chepal qu'on s'efforce de pratiquer sera rapidement obstrué par les glaces. La situation reste donc très-grave.

Nous avons reçu la lettre suivante:

« Monsieur le Rédacteur,

Si l'on en croit le journal la *France*, il y avait à Saumur, ces jours derniers, et il y a peut-être encore aujourd'hui dans notre cité un monsieur qui s'appelle M. Marius Vachon.

Je ne sais si vous connaissez déjà M. Marius Vachon avant qu'il ait correspondu avec le journal la *France* sur les glaces de la Loire; mais si vous avez été comme moi assez longtemps sans le connaître, vous devez vous féliciter grandement de ce que les circonstances aient ajouté quelque chose au cercle de vos connaissances... car c'est un fier homme que M. Marius Vachon.

Avez-vous vu comme cet honorable correspondant du journal de M. de Girardin parle du bonapartisme et du cléricalisme saumurois? Avez-vous remarqué quelle touchante pitié son âme a ressentie pour les âmes simples qui ont écouté le récit de M. le curé de Souzay? Avez-vous admiré ce style de prophète prédisant un pèlerinage de Souzay, rival de celui de Lourdes? En vérité, M. Marius Vachon mérite de passer à la postérité, et je ne sache pas que, parmi les visiteurs nombreux qui viennent à Saumur en ces jours de calamité, il y en ait un qui reste plus profondément gravé dans le souvenir de nos concitoyens.

Toutefois, je crois qu'on pourrait faire remarquer deux ou trois points à ce monsieur qui l'embarrasserait un peu fort; lui faire deux ou trois questions auxquelles il lui serait peut-être un peu difficile de répondre. C'est pourquoi je vous serais très-reconnaissant si vous vouliez me prêter la publicité de votre excellent journal pour faire arriver jusqu'à lui mes simples réflexions. Je ne doute pas en effet que ses ré-

ponses, si toutefois il ne nous en juge pas indignes, ne jettent un grand jour dans mon esprit et dans celui de plusieurs.

» Premièrement, donc, je demanderais à M. Marius Vachon, qui ne croit point à la puissance de Dieu sur les glaces de la Loire, et bien moins encore à celle de N.-D. de Bon-Secours, je lui demanderais s'il croit bien à la puissance de la poudre et de la dynamite; s'il croit au génie des ingénieurs pontonniers et des pontonniers et des sauveteurs. Sur ce point, j'aurais sans doute une réponse affirmative.

» Mais, en second lieu, je poserais à M. Marius Vachon cette question: Est-ce vous, Monsieur Marius Vachon, qui avez donné à la poudre sa puissance d'explosion, et à la dynamite le pouvoir de séparer les blocs de glace accumulés sur la Loire? Est-ce vous, Monsieur Marius Vachon, qui avez donné au fer qui perce la glace la force de séparer les fragments de ce corps moins dur que lui? Est-ce vous, enfin, Monsieur Marius Vachon, qui tenez en main la corde à tourner le vent, de manière à laisser aux travailleurs tout le temps nécessaire à leur entreprise. Là-dessus, M. Marius Vachon me répondra, sans doute, que les forces sont immanentes à la nature; et je ne m'en étonnerai point, car M. Marius habite ordinairement Paris, et à Paris la science, qui varie comme la politique de la France (le journal), enseigne maintenant en haut lieu qu'il n'y a que des forces immanentes et pas de force extérieure au monde.

» Poursuivant plus loin mon interrogation, quitte à être indiscret, je demanderais à M. Marius Vachon qui est-ce qui a donné à MM. les ingénieurs, directeurs et ministres, l'esprit et le talent avec lesquels ils ont pris une si profonde connaissance de la situation? Je lui demanderais encore si c'est lui qui donne au corps des pontonniers la force et la vigueur, à leur âme le courage et la persévérance au milieu de si pénibles labeurs?

» Ici, je n'en doute point, M. Marius Vachon va rire, et peut-être sa pitié pour un simple Saumurois qui croit encore en Dieu et qui parle de l'âme va le faire se pâmer.

» Mais cependant, qu'il le sache, on ne se moque pas impunément de ce qu'il y a de grand et de saint dans le monde. Si M. Marius Vachon se permettait quelque plaisanterie aussi peu convenable envers la mère de son maître que celle qu'il s'est permise envers la mère de son Dieu, Jésus-Christ, il s'en trouverait fort mal, et pourrait bien s'en repentir, en voyant son nom pour jamais disparaître de la feuille autrefois bonapartiste et aujourd'hui fort peu clérical qui s'appelle la France. Eh bien! qu'il y pense aujourd'hui, Jésus-Christ est bien plus son maître que M. de Girardin; et si le fils de celle qu'il a insultée n'avait une bonté égale à sa colère, il pourrait sentir peut-être bientôt qu'il y a quelque chose qui n'est ni M. Marius Vachon ni M. de Girardin; et que ce quelque chose donne aux aliments la vertu de nourrir les hommes, aux hommes l'intelligence qui connaît la nature et ses lois, la puissance qui fait servir à leurs desseins les propriétés des éléments; il comprendrait, mais trop tard pour lui, que Jésus-Christ, maître de la terre et du ciel, dirige comme il veut les vents et les tempêtes, fait à son gré monter ou baisser le thermomètre, et ne dispose pas moins facilement des 30,000,000 de mètres cubes de glaces accumulés sur la Loire qu'il ne dispose des myriades d'étoiles semées au firmament.

» N'en déplaise donc au correspondant de la France, Dieu est le maître des glaces, c'est à lui et non pas aux ministres et ingénieurs qu'il faut surtout demander du secours; des prières à Jésus-Christ et à N.-D. de Bon-Secours feront plus pour le bonheur des riverains de la Loire que tous les rires de M. Marius Vachon et de ses joyeux lecteurs.

» Agrérez, etc.

» EDELESTAN RAGET.

RAPPORT DE M. RICHEL.

Nous avons dit que deux sections de la Société française de sauvetage, Société dont M. Turquet est président, avaient été envoyées à Saumur.

M. Richel, président du comité, parti avec les deux sections de sauveteurs, vient d'adresser à M. Turquet le rapport suivant:

« Monsieur le président,

» Par suite de la dépêche qui nous a été envoyée par M. de La Narde et par votre or-

dre, je me suis rendu à Saumur le jeudi 15 de ce mois.

» J'ai été reçu à la gare par M. le sous-préfet et M. de La Narde, auprès desquels je me suis renseigné sur la véritable situation, et voici ce que j'ai appris:

» Un commencement de débâcle s'est fait sentir à Saumur le 7 janvier au soir.

» Toute la partie glacée en amont du pont Cessart jusqu'à une distance de neuf cents mètres se détacha et vint passer sans encombre sous les arches.

» L'eau étant basse, la partie comprise en avant de Saumur et le village de Gaure n'a pu suivre le mouvement et est venue se piquer dans les bancs de sable qui se trouvaient à hauteur de Notre-Dame-des-Ardilliers.

» Sans aucun doute, si cet obstacle n'était venu barrer le passage aux glaces d'amont, les glaçons se fussent écoulés facilement.

» Mais ne pouvant franchir les grèves, ils se sont enfoncés dans le sable, augmentant ainsi la solidité de la barrière existante, et tous les blocs en mouvement dans le haut de la Loire sont venus successivement se poser les uns sur les autres et former des amas qui atteignent une hauteur de trois, quatre et cinq mètres.

» Dans la soirée du 8, M. le sous-préfet donna l'ordre aux gendarmes de l'accompagner, dès la première heure, pour faire évacuer l'île de Souzay, qui renfermait 37 personnes et 46 bestiaux.

» M. le sous-préfet en fit autant pour l'île de Boumois, renfermant une ferme, 7 personnes et 50 bêtes à cornes ou chevaux.

» Un chemin fut tracé sur la glace et tout fut sauvé sans accident.

» Notre première section de sauvetage, sous les ordres de notre collègue M. l'ingénieur de La Narde, dès son arrivée, le mercredi 14, s'était mise, avec son matériel, à la disposition des autorités. Accompagnée de M. le sous-préfet, l'équipe remonta la Loire en barque jusqu'au pied des banquises, afin d'étudier les courants et l'épaisseur des glaces; puis, rentrant dans le nouveau lit que la Loire s'est creusé dans les prairies, les sauveteurs mirent pied à terre et remontèrent jusqu'à l'embouchure de la Vienne, c'est-à-dire au commencement des glaces.

» Après cette excursion, M. de La Narde fut effrayé de la gravité de la situation. Il avait la certitude qu'une catastrophe épouvantable ne pouvait être évitée, et il lui semblait que les moyens employés pour la conjurer étaient insuffisants.

» Permettez-moi, monsieur le président, d'ouvrir ici une parenthèse:

» Evidemment, la mission des sauveteurs, toute de dévouement, doit se borner au sauvetage des personnes en danger de périr. Cependant, s'il est bon de porter secours, en pareille circonstance, à nos semblables, nous avons le droit de songer à éviter les dangers.

» Cette question a du reste été décidée dans les Congrès internationaux qui ont eu lieu à Marseille et à Paris. C'est pourquoi M. de La Narde crut devoir m'appeler pour me mettre à même de juger la situation et de vous la faire connaître ensuite.

» Aussitôt arrivé, M. le sous-préfet, M. de La Narde et moi avons pris notre embarcation pour remonter en amont dans le nouveau lit que s'est creusé la Loire, pour attérer à Candes, village situé au confluent de la Vienne et de la Loire.

» La partie riveraine des villages de Montsoreau, Turquant, Parnay, Souzay, est menacée de quelques dangers au moment de la débâcle.

» Cette partie seule est attaquée par les pontonniers qui, avec cinq ou six barques à flot, ont creusé un chenal, mais manquent de dynamite pour faire sauter les glaçons. Ce travail nous a paru bien insuffisant, et cette conviction s'est accrue lorsque nous eûmes remonté la rive droite du fleuve, jusqu'au village de Villebernier.

» Depuis Saumur jusqu'à Varennes, la Loire est gelée à une profondeur de 4, 5 et 6 mètres, sur toute la longueur du fleuve. Là se trouve le danger.

» Il est à craindre qu'au moment de la crue, les eaux de la Vienne et celles de la partie supérieure de la Loire ne viennent à passer sur la partie congelée dont la surface se trouve actuellement au niveau des jetées, et se répandent dans les vallées, détruisant plusieurs villages. Quant à cet énorme amas de glace, dont on n'a jamais vu d'exemple jusqu'ici, il est impossible de prévoir les désastres qu'il pourra occasionner.

» La débâcle, selon toute prévision, ne pouvant avoir lieu avant huit, dix ou quinze jours, je me suis contenté de prendre les mesures nécessaires de concert avec M. de La Narde, pour mettre nos hommes et nos embarcations en mesure de rendre des services immédiats aux pontonniers et aux soldats du génie et pour les préparer au sauvetage de la vallée, si la catastrophe que nous prévoyons arrive dans quelques jours.

» La Société française de sauvetage a reçu le meilleur accueil, tant de la part des autorités; M. le sous-préfet en tête, que de celle des habitants.

» La conduite des sauveteurs est du reste digne de tout éloge, et j'ai le plaisir de vous informer, en terminant, que nous avons fondé les bases d'une section de la Société française à Saumur, dans les mêmes conditions que celles de Meaux, laquelle vient de rendre dernièrement de grands services sur les rives de la Marne.

» Agrérez, Monsieur le Président, etc.

» RICHEL.

CLASSE DE 1879.

Le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1879 a lieu cette semaine dans l'arrondissement de Saumur. Il a commencé lundi à Vihiers, s'est continué mardi à Doué, hier à Montreuil et aujourd'hui jeudi à Gennes.

A Saumur, le tirage au sort aura lieu, savoir:

Demain vendredi, à 9 heures, pour le canton Nord-Est, et à 2 heures pour le canton Nord-Ouest;

Samedi, à 9 heures, pour le canton Sud.

Dans la commune de Saumur, le nombre des jeunes gens de ce tirage est de 87 seulement, dont 63 du canton Sud et 24 du canton Nord-Ouest.

Deux incendies. — Lundi dernier, un incendie a éclaté, vers 9 heures du soir, au village de la Groie, commune de Tigné, canton de Vihiers, au domicile du sieur Taugourdeau, charpentier.

Dans la soirée, Taugourdeau avait pansé ses chevaux, éclairé avec une lanterne que tenait à la main son ouvrier, le sieur Badreau. Après le passage, ils ne remarquèrent rien d'extraordinaire; mais, au bout d'une heure, Taugourdeau entendit crier au feu. Avant qu'on ait pu organiser les secours, tout le corps de bâtiment était enflammé.

Quelques objets mobiliers qui se trouvaient au rez-de-chaussée ont été sauvés; mais les outils, le bois de charpente et les fourrages ont été réduits en cendres.

La perte s'élève à 8,000 fr. environ, couverte par une assurance.

Avant-hier soir, vers 4 heures, le feu s'est déclaré dans un tas de bourrées et une barge de chaume, à Champ-de-Liveau, commune de Montreuil-Bellay, appartenant au sieur Beillard, Jean, cultivateur.

Beillard et son genre venaient de faire partir une mine dans leur carrière, à peu de distance, et c'est un éclat de mine qui a dû allumer cet incendie.

Malgré les secours, les bourrées et le chaume ont été complètement détruits. La perte s'élève à 365 fr., couverte par une assurance à la Mutuelle du Mans.

Le retour du froid rend les travaux des champs très-difficiles; de plus, la culture craint que les froments, qui ont supporté les grands froids de décembre parce qu'ils étaient recouverts par la neige, supportent bien moins le temps actuel, maintenant qu'ils sont sans abri. Jusqu'à présent ce ne sont que des craintes et non des plaintes.

— Si nos renseignements sont exacts, dit le *Patriote* d'Angers, la vigne serait gelée presque partout dans notre département.

— D'un autre côté, voici la note que trois membres du bureau du Comice agricole de Chinon ont adressée, de Bourgueil, à l'*Union libérale*.

« Émus par l'article récemment publié qui pouvait faire croire que presque toutes nos vignes étaient gelées au point de compromettre la récolte prochaine, nous avons visité un grand nombre de vignobles dans le val de la Vienne et celui de la Loire, et des Ormes à Bourgueil; nous avons interrogé bien des vigneron, et partout nous avons constaté que les vignes ont très-peu souffert de la gelée; le bois est généralement vert, quelques pointes de sarment destinées à être supprimées par la taille sont seules gelées.

» Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter. »

L'*Echo Saumurois* commencera, dans le numéro paraissant samedi, un charmant feuilleton intitulé: LES RESSOURCES DE MA TANTE JEANNE, histoire campagnarde. Cette production est due à la plume élégante de M^{me} MIE D'AGHONNE, qui s'est fait un nom dans le monde littéraire.

Faits divers.

Incendie à Orléans. — Le corps de bâtiment situé au centre d'Orléans et contenant les magasins de réserves d'équipement et d'habillement d'artillerie dans la caserne de l'Étape, a brûlé dans la nuit de lundi à mardi. On pense que le feu, qui s'est déclaré dans les chaumes, a été communiqué par un poêle trop chauffé; les secours n'ont pu être organisés que très-lentement et un froid de onze degrés congelait l'eau dans les tuyaux des pompes. Le peloton hors rang de l'artillerie et l'escorte de dragons du général en chef étaient casernés dans cette partie de la caserne, qui se composait d'un vieil édifice dans lequel le feu s'est propagé avec une effrayante rapidité. Tous ont pu s'échapper en temps utile.

Dans la cour de la caserne, nous voyons quelques amas de pantalons et de tuniques: ce sont les seuls débris arrachés aux flammes; aucun accident de personnes à déplorer. Les pertes sont évaluées à plusieurs centaines de mille francs.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 janvier.

Les transactions sont très-calmes, mais la tendance générale reste bonne, grâce surtout au réveil du comptant, qui a donné depuis trois ou quatre jours de nombreux ordres d'achat. C'est un indice bon à recueillir.

On traite le 3/0/0 à 81.65, le 5/0/0 cote 116.62 1/2, l'amortissable reste à 83.15. Il ne faut pas s'attendre, pour le moment, à une nouvelle émission de rentes de ce type.

L'Italien reste à 79.70; Obligations égyptiennes bien tenues à 291.25; Florin, 72.50; Russe 1877, 90.

Le Crédit Foncier se tient sur les cours de 1,135 fr., qui sont encore éloignés de ceux qu'il est appelé à conquérir prochainement. Le Conseil d'administration de cette Société, après avoir pris connaissance de la situation exposée dans le rapport annuel du gouverneur, a décidé qu'il proposerait à l'Assemblée générale de fixer à 37.50 le dividende de 1879. Le dividende de 1878 avait été de 35 francs, et il comprenait un report de 11 francs de l'exercice 1877.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Vendredi 23 janvier 1880.

Représentation avec le concours de Mademoiselle REGGIANI, première chanteuse contralto, des Italiens, et de M. IDRAC, premier ténor léger.

LES DRAGONS DE VILLARS

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Lockroy et Cormon, musique de A. MAILLART.

M^{lle} REGGIANI remplira le rôle de *Rose Friquet*; M. IDRAC celui de *Sylvain*; M. ROUZÉ celui de *Belamy*; M. BOULANGER celui de *Thibault*; M^{lle} LONGUEVILLE celui de *Georgette*.

Bureaux à 7 h. 3/4, rideau à 8 h. 1/4.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré*:

TEXTE: Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Gérôme. — La catastrophe de la Tay, par F. Bourgeat. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — La maison de Pierre Corneille, à Petit-Couronne, près de Rouen, par G. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — *Les Belles Amies de M. de Talleyrand*, par M^{me} Mary Sumner (suite). — La basilique de Saint-Marc, à Venise, par H. V. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES: La maison de Pierre Corneille, à Petit-Couronne, près de Rouen. — Théâtre de la Renaissance: *les Voltigeurs de la 32*, opéra-comique en trois actes, de MM. E. Gondinet et G. Duval; musique de M. R. Planquette; acte premier. — Salon de 1879: *L'Été de la Saint-Martin*, tableau de M. L.-E. Adau. — La catastrophe du pont de la Tay, en Écosse: exploration du fleuve, à l'endroit où le train a été englouti; descente des plongeurs. — Revue comique du mois, par Draner (douze gravures). — Venise: façade de la basilique de Saint-Marc. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements). 1 an, 22 fr.; 6 mois, 11 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskov, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épici-er, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.		10 h. 34 matin.	
8 10 —					
1 25 soir.		4 50 soir.		9 35 soir.	
4 55 —					
7 40 —		11 35 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 59 matin.		9 h. 48 matin.	
10 45 —		3 25 soir.		4 18 soir.	
12 15 soir.		5 14 —		6 26 —	
6 45 —		10 22 —		11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	81 50			Crédit Foncier colonial ..	300			Canal de Suez	765		
4 % amortissable	85 25			Crédit Foncier, act. 500 f. .	1130			Crédit Mobilier esp.	581 25		
4 1/2 %	113 75			Obligations foncières 1877 .	269			Société autrichienne.			
5 %	116 60			Soc. gén. de Crédit industriel et				OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	512 50			commercial	730			Orléans	383 75		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	940			Crédit Mobilier	640			Paris-Lyon-Méditerranée. .	380 50		
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	520			Crédit foncier d'Autriche. .	767 50			Est	380 50		
— 1865, 4 %	536			Est	716 25	1 25	6 35	Nord	383		
— 1869, 3 %	408			Paris-Lyon-Méditerranée. .	1176			Nord	381		
— 1871, 3 %	398 50			Midi	860			Ouest	380 50		
— 1875, 4 %	523			Nord	1498 75	6 25		Midi	380 50		
— 1876, 4 %	523			Orléans	1170			Paris (Grande Ceinture). .	383		
Banque de France	3240			Ouest	775			Paris-Bourbonnais	380 50		
Comptoir d'escompte.	898 75	3 75		Compagnie parisienne du Gaz.	1215			Canal de Suez	366 25		
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique ..	612 50						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures 3 minutes du matin, express-poste.
8 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 50 — — — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — — soir.
3 — 32 — — — — — express.
7 — 15 — — — — — omnibus.
10 — 27 — — — — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.
9 — 40 — — — — — omnibus.
9 — 40 — — — — — express.
12 — 40 — — — — — soir.
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 58 — — — — — omnibus-mixte.
— — — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

Aux enchères publiques et sur licitation.

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES,

Situées au bourg de la commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

L'adjudication aura lieu le lundi seize février mil huit cent quatre-vingts, à deux heures précises de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le quinze mai mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré.

Et à la requête de M^{lle} Louise Dupas, veuve de M. Pierre Renault, propriétaire, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12; En présence ou eux dûment appelés :

1^o De M^{lle} Louise-Anna Renault, épouse mineure émancipée par mariage avec M. Denis Renault, propriétaire, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Saint-Cyr-en-Bourg,

Ayant pour avoué constitué M^e Saturnin Poullet, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grand'Rue, n° 8;

2^o De M. Théophile Renault, propriétaire, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Marie-Louise Renault, issue du mariage des époux Pierre Renault, sus-nommés, et pris en cette qualité par application de l'article 420 du Code civil, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre cette mineure et sa mère et tutrice légale.

Ayant pour avoué constitué M^e Louis Albert, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve;

3^o Et encore de M. Louis Deronet, cultivateur, demeurant à Montreuil-Bellay, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Marie-Louise Renault, sus-nommée, fonction à laquelle il a été nommé par délibération du conseil de famille de ladite mineure, prise devant M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay,

le treize janvier mil huit cent quatre-vingts;

Il sera procédé, le lundi seize février mil huit cent quatre-vingts, à deux heures précises de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DESIGNATION.

Une maison, située au bourg de la commune de Saint-Cyr-en-Bourg, composée, au rez-de-chaussée, d'un corridor, dans lequel se trouve un escalier donnant accès aux étages supérieurs, une grande salle à gauche en entrant, un petit salon à droite, un office, un cabinet à la suite ayant cheminée, une salle à manger et une cuisine; au premier étage, deux chambres à feu et une chambre froide; greniers et mansarde régissant sur le tout; une écurie adossée à la cuisine, cours devant et derrière ces bâtiments, dans l'une desquelles est une boîte de pressoir, un puits et une remise, un hangar et grenier au-dessus, trois jardins clos de murs à la suite de cette dernière cour, vastes caves et puits régnant sous lesdits jardins, pressoir dans l'une des caves; le tout en un seul tenant, joignant au levant par les jardins bas M^{lle} veuve Louis Boutet, mur entre, dépendant des objets vendus, au midi en partie encore la veuve Louis Boutet, mur entre, dont partie dépendant de la maison à vendre et l'autre mitoyenne, avec observation que de ce côté il existe une porte charretière avec droit de passage par la ruelle pour aller rejoindre le chemin numéro 50, au couchant la cour de devant la maison dudit chemin numéro 50, sur lequel ouvre une petite porte, au nord, par le jardin, le jardin de la maison Bougouin, par la cour basse, la maison principale et la cour de devant le sieur Victor, mur mitoyen entre; et par le surplus de ladite cour de devant, toujours au nord, une petite cour dépendant autrefois de la maison à vendre, laquelle cour a été vendue à M. Foucault, et au midi, par la même cour de devant, M. Dezé, mur entre, auquel se trouvent adossées des latrines.

Mise à prix, huit mille francs, ci..... 8,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-

suivant;

2^o A M^{lle} POULET et ALBERT, avoués

co-licitants;

3^o A M^e GALBRUN, notaire à Mon-

treuil-Bellay, dépositaire du cahier

des charges.

Dressé par l'avoué licencié sous-

signé.

Saumur, le vingt janvier mil huit

cent quatre-vingts.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingts, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (29) Signé - L. PALUSTRE.

Etude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

LA PROPRIÉTÉ

DES

ROCHEREAUX

Située commune de La Breille, canton et arrondissement de Saumur.

Cent quatorze hectares, se tenant, en landes et sapinières pour la majeure partie, deux étangs empoisonnés.

Très-belle chasse. S'adresser, pour traiter, audit M^e GIRAULT. (24)

ON DEMANDE une jeune demoiselle sachant bien faire les modes. Donner de bonnes références et s'adresser, par correspondance, à M^{lle} PELLETIER (modes et lingerie), rue du Soleil-d'Or, à Chartres (Eure-et-Loir). (30)

M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande un clerc pouvant faire tous les actes courants. (25)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

M. GABORIT, boulanger à la Croix-Verte, demande un apprenti.

AL. LEPELTIER Epicerie, Confiserie, Droguerie.

AU BON MARCHÉ MAGASINS DU CENTRE Place de la Bilange, 4, SAUMUR.

Spécialité de Chocolats, Bougies, Chandelles, Huiles, Savons, Sucres, et autres articles de consommation et de fantaisie.

Venez voir et comparez !

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

LE PAPI-AUTOGRAPHE

Nouvel Appareil pour imprimer soi-même sans encre et sans presse.

L'extrême simplicité, le prix peu élevé et les multiples applications de cet appareil le rendent indispensable à MM. les Notaires, Avoués, Huissiers, Hommes d'Affaires, en un mot à toutes personnes dont les occupations nécessitent l'envoi de circulaires, lettres d'avis, convocations, etc. Les explications contenues dans l'instruction qui accompagne chaque appareil permettent à toute personne, sans aucun apprentissage, d'obtenir, à la première opération, des épreuves d'une netteté irréprochable.

N° 1, format in-octavo.....	fr. 6
N° 2 — in-quarto.....	10
N° 3 — in-folio.....	13
N° 4 — in-folio.....	20

Expédition contre mandat-poste. Les appareils sont repris s'ils ne conviennent pas. Adresser les demandes au fabricant, M. Théodore JULLIAN, rue Rochebrune, 12, PARIS.

Librairie Aug. BOYER et C^e, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris. Envoi franco au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE

PETIT DICTIONNAIRE COMPLET

LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT :

- 1^o Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples;
- 2^o Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts;
- 3^o Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères;
- 4^o Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL

Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le